



Les déclarations tonitruantes et idéologiques de certains membres du gouvernement sur fond d'objectif d'économies budgétaires ont rouvert une saison de fonction publique bashing. Or, le travail des agents publics, quel que soit leur statut, contribue à ce que le contrat social s'incarne, à ce que la solidarité nationale existe, à la production des biens communs. C'est le sens d'une fonction publique de statut et de carrière au regard des valeurs républicaines comme garante à la fois de la neutralité, de l'impartialité et de la laïcité mais aussi de la continuité du service public.

Imposer de telles restrictions sur l'indemnisation des congés maladies, en passant de un à trois le nombre de jours de carence et en réduisant de 10% l'indemnisation de ces arrêts maladie à compter du quatrième jour, le tout sans améliorer les conditions de travail, c'est de la provocation. Ces mesures punitives sont faussement justifiées par une lecture erronée des rapports de la DGAFP et de l'IGAS sur les congés maladies ordinaires. Elles seront particulièrement punitives pour les femmes, pour les personnels ayants les rémunérations les plus faibles, les conditions d'exercice les plus difficiles. On voudrait dégrader encore l'attractivité des métiers de la fonction publique qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

C'est une vieille recette inefficace qui fait courir un risque grave pour la santé des agents. En effet, toutes les statistiques montrent une diminution des arrêts courts mais une augmentation des arrêts longs. La réalité, c'est que les agents vont travailler malades, augmentant le risque de contagion parmi les élèves et parmi leurs collègues et risquant une aggravation de leur pathologie.

C'est une provocation faite aux agents de l'Éducation nationale alors qu'elles et ils n'ont toujours pas de médecine du travail, depuis bientôt 30 ans, et régulièrement dénoncée sans que rien ne change! Depuis 1995 et le décret 95-680, les ministres-employeur successifs auraient dû permettre à chaque agent de disposer d'une surveillance médicale au travail et notamment d'une visite avec un médecin de prévention au minimum tous les cinq ans. Dans les faits, celle-ci n'a jamais lieu en raison du très faible nombre de médecins de prévention dans les académies. Conséquences directes, des situations, parfois dramatiques, ni détectées ni traitées : burn out, épuisement professionnel, dépression, maladie professionnelle, aménagement de poste, handicap... Ou pire, tentative de suicide ou suicide en lien avec le travail. Pourtant l'article L 4121-1 qui s'applique aux employeurs publics est clair : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. »

C'est une mesure discriminatoire à l'encontre des femmes. Elles sont les plus touchées par les arrêts maladies (menstruations, endométriose, garde d'enfants malades pour lesquels les quelques demi-journées octroyées ne suffisent pas). Elles seront les plus impactées par ces pertes de salaire punitives, ce qui aggravera l'écart salarial entre les hommes et les femmes.

Ce n'est en rien un alignement avec le privé alors que notre ministère a refusé de mettre la compensation de la carence dans la corbeille des négociations sur la complémentaire santé et la prévoyance, dont la mise en œuvre est d'ailleurs repoussée sans aucune compensation. Nous demandons le doublement de du versement forfaitaire à 30€ mensuel.

C'est une mesure injuste qui va venir dégrader un peu plus les conditions de travail alors que les manques d'effectifs pèsent déjà si lourd sur la santé de celles et ceux qui restent pour assurer la continuité du service.

C'est une insulte à tous les personnels d'éducation qui, en grande difficulté face des élèves à besoin éducatifs particuliers, de formation, de moyen et d'accompagnement, se voit proposer, y compris par la hiérarchie, comme seule réponse à leur fiche RSST d'aller voir un médecin...

C'est enfin une mesure qui va grever la rémunération des agents, alors même que la GIPA est supprimée, qu'aucune revalorisation n'a eu lieu pour 2024 et qu'aucune ne semble budgétée pour 2025. La deux fédérations CFDT de l'Éducation revendique toujours une programmation pluri-annuelle de revalorisation en indice et en prime.

Les deux fédérations CFDT de l'Éducation dénonce encore une fois les dangers de la seule approche budgétaire ! Il est grand temps de sortir des recettes à contre-courant de tous les sujets de préoccupations des agents.